



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 2 novembre 2005 — N° 178

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 05.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Valois (Joliette) propose :

QUE l'Assemblée nationale condamne l'intransigeance du gouvernement fédéral et de son ministre de l'Environnement dans le cadre des négociations visant la mise en œuvre du Protocole de Kyoto au Québec.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique ; 10 minutes sont accordées aux députés indépendants ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué également entre les groupes parlementaires, étant entendu que cette répartition ne pourra être effectuée avant que le temps dévolu aux deux groupes parlementaires ne soit entièrement écoulé ; et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de M. Valois (Joliette).

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Mulcair, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dépose :

Un document préparé par le gouvernement de l'Ontario, en date du 17 mai 2005, intitulé *Juste part – Un Ontario fort pour un Canada plus fort*, en versions française et anglaise.

(Dépôt n° 2264-20051102)

2 novembre 2005

À la fin de son intervention, M. Mulcair, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, propose :

QUE la motion du député de Joliette soit amendée de la manière suivante : remplacer tous les mots après « nationale » par « appuie le gouvernement dans ses demandes au gouvernement fédéral relativement à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques afin que le Québec obtienne une entente bilatérale qui réponde aux préoccupations du Québec ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale appuie le gouvernement dans ses demandes au gouvernement fédéral relativement à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques afin que le Québec obtienne une entente bilatérale qui réponde aux préoccupations du Québec.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Valois (Joliette) et sur l'amendement de M. Mulcair, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, sous réserve de la recevabilité de ce dernier que Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, prend en délibéré.

Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, rend sa décision sur la recevabilité de la motion d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion d'amendement est irrecevable. En remplaçant la condamnation prévue dans la motion principale par un appui aux demandes du gouvernement du Québec, la motion d'amendement dénature la portée de la motion principale et remet donc en cause son principe.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Valois (Joliette).

À la demande de Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, M. Valois (Joliette) retire certains propos non parlementaires.

2 novembre 2005

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Moreau, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

À 11 h 59, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 05.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

Mme Jérôme-Forget, présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Secrétariat du Conseil du trésor, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2265-20051102)

2 novembre 2005

M. Audet, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel de gestion du ministère des Finances, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2266-20051102)

M. Marcoux, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel de gestion du ministère de la Justice, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2267-20051102)

M. Béchar, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, dépose :

Le rapport annuel d'activité 2004-2005 du Comité permanent des présidents-directeurs généraux des fonds de recherche du Québec ;

(Dépôt n° 2268-20051102)

Le rapport annuel de la Société Innovatech Régions ressources, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2269-20051102)

M. Després, ministre des Transports, dépose :

Le rapport sur la *Loi concernant les services de transport par taxi*.

(Dépôt n° 2270-20051102)

Mme Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

2 novembre 2005

Le rapport annuel du Musée national des beaux-arts du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 ;

(Dépôt n° 2271-20051102)

Le rapport annuel de gestion de la Société de développement des entreprises culturelles, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 ;

(Dépôt n° 2272-20051102)

Le rapport annuel du Musée des beaux-arts de Montréal, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 ;

(Dépôt n° 2273-20051102)

Le rapport annuel du Musée de la civilisation, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 ;

(Dépôt n° 2274-20051102)

Le rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de la langue française, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2275-20051102)

M. Reid, ministre des Services gouvernementaux, dépose :

Le rapport annuel de gestion du ministère des Services gouvernementaux et du Service aérien gouvernemental, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2276-20051102)

Mme Courchesne, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport d'activité du Fonds national de formation de la main-d'œuvre, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 ;

(Dépôt n° 2277-20051102)

Le rapport annuel de gestion du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, d'Emploi-Québec, de la Sécurité du revenu et du Centre de recouvrement, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2278-20051102)

2 novembre 2005

Mme Gauthier, ministre du Tourisme, dépose :

Le rapport annuel de gestion du ministère du Tourisme, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2279-20051102)

Mme Théberge, ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Conseil des aînés, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2280-20051102)

Mme Thériault, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, dépose :

Le plan d'immigration du Québec pour l'année 2006.

(Dépôt n° 2281-20051102)

Mme Boulet, ministre déléguée aux Transports, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Société des traversiers du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2282-20051102)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, cinq extraits de pétition concernant une hausse des droits d'assurance pour les motocyclistes sont déposés :

2 novembre 2005

- le premier, extrait d'une pétition signée par 70 citoyens et citoyennes du Québec, par Mme Vermette (Marie-Victorin) ;
(Dépôt n° 2283-20051102)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 85 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Lelièvre (Gaspé) ;
(Dépôt n° 2284-20051102)
- le troisième, extrait d'une pétition signée par 50 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Dumont (Rivière-du-Loup) ;
(Dépôt n° 2285-20051102)
- le quatrième, extrait d'une pétition signée par 409 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Bédard (Chicoutimi) ;
(Dépôt n° 2286-20051102)
- le cinquième, extrait d'une pétition signée par 42 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Thériault (Masson).
(Dépôt n° 2287-20051102)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Perreault (Chauveau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 553 résidents de Lac-Beauport, dans la circonscription de Chauveau, concernant l'agrandissement de l'École Montagnac de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries.
(Dépôt n° 2288-20051102)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Légaré (Vanier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 85 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une hausse des droits d'assurance pour les motocyclistes ;
(Dépôt n° 2289-20051102)

2 novembre 2005

L'extrait d'une pétition, signée par 63 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la gestion des places de garderie en milieu familial.

(Dépôt n° 2290-20051102)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Vien (Bellechasse) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 72 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une hausse des droits d'assurance pour les motocyclistes.

(Dépôt n° 2291-20051102)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Pelletier, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 2 novembre 2005, qu'il a adressée à M. Marcel Blanchet, Directeur général des élections du Québec, concernant une enquête sur les allégations faites par M. Jean Brault devant la Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires du gouvernement du Canada, accompagnée d'extraits des transcriptions des audiences publiques.

(Dépôt n° 2292-20051102)

À la demande de M. le président, M. Dupuis, leader du gouvernement, retire certains propos non parlementaires.

2 novembre 2005

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté sur la motion proposée par M. Valois (Joliette) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale condamne l'intransigeance du gouvernement fédéral et de son ministre de l'Environnement dans le cadre des négociations visant la mise en œuvre du Protocole de Kyoto au Québec.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 192 en annexe)

Pour : **42** Contre : **64** Abstention : **0**

Motions sans préavis

M. Mulcair, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, présente une motion concernant la mise en œuvre du Protocole de Kyoto au Québec ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Harel, chef de l'opposition officielle, et M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) proposent conjointement une motion concernant le rapport du juge Gomery sur le programme des commandites ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à des avis touchant les travaux des commissions.

2 novembre 2005

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Gendron, troisième vice-président, donne les avis suivants:

- la Commission de la culture se réunira afin de tenir des auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le patrimoine religieux du Québec ;
- la Commission spéciale sur la Loi électorale se réunira afin de procéder à des consultations particulières sur l'avant-projet de loi sur la Loi électorale ;
- la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin de faire le suivi de l'examen du rapport d'évaluation du Bureau d'évaluation médicale.

Motions sans préavis

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le Mois de la réanimation cardiorespiratoire.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Turp (Mercier) propose :

QUE l'Assemblée nationale se réjouisse de la désignation du Plateau-Mont-Royal comme le quartier le plus créatif au Canada et félicite les artistes et autres travailleurs culturels pour cette distinction.

2 novembre 2005

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Moreau, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 83, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Moreau, leader adjoint du gouvernement, informe l'Assemblée que, en raison de l'annulation de la visite du premier ministre de la République française, la période des affaires courantes du jeudi 3 novembre 2005 se tiendra à 14 heures. En conséquence, l'Assemblée siégera donc selon l'horaire normal des travaux.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 27 octobre 2005, sur la motion de Mme Delisle, ministre déléguée à la Protection de la jeunesse et à la Réadaptation, proposant que le principe du projet de loi n° 125, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

2 novembre 2005

M. Bouchard (Vachon) soulève une question de règlement par laquelle il soutient que M. Dumont (Rivière-du-Loup) lui a imputé des motifs indignes.

À 17 h 04, M. Cusano, premier vice-président, prend la question en délibéré et suspend les travaux.

Les travaux reprennent à 17 h 28.

M. Cusano, premier vice-président, rend la décision suivante.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La présidence ne peut conclure que le député de Rivière-du-Loup a imputé des motifs indignes au député de Vachon. Il a plutôt émis une opinion à l'égard de ce dernier.

Le débat se poursuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 125 est adopté.

M. Moreau, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 125 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

La motion est adoptée.

2 novembre 2005

À 17 h 57, M. Cusano, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 3 novembre 2005, à 10 heures.

Le président

MICHEL BISSONNET

2 novembre 2005

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion proposée par M. Valois (Joliette) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, concernant les négociations visant la mise en œuvre du Protocole de Kyoto au Québec :

(Vote n° 192)

POUR - 42

Arseneau	Cousineau	Legault	Roy
Beaudoin	Deslières	[Rousseau]	Simard
Bédard	Dion	Léger	Thériault
Bertrand	Dionne-Marsolais	Lelièvre	[Masson]
Bouchard	Doyer	Lemieux	Turp
[Vachon]	Dufour	Létourneau	Valois
Boucher	Dumont	Maltais	Vermette
Caron	Girard	Pagé	
Champagne	Grondin	Papineau	
Charbonneau	Harel	Picard	
Charest	Jutras	Pinard	
[Rimouski]	Lefebvre	Richard	
Côté	Légaré	Robert	

CONTRE - 64

Auclair	Chenail	Hamel	Normandeau
Audet	Clermont	Houda-Pepin	Ouimet
Bachand	Copeman	Jérôme-Forget	Paquet
Beauchamp	Corbeil	Kelley	Paquin
Béchar	Couillard	Lafrenière	Pelletier
Bergman	Courchesne	L'Écuyer	Perreault
Bernard	Delisle	Legault	Reid
Bernier	Descoteaux	[Chambly]	Rioux
Blackburn	Després	Lessard	Soucy
Bordeleau	Dubuc	Loiselle	Théberge
Boulet	Dupuis	MacMillan	Thériault
Brodeur	Fournier	Marcoux	[Anjou]
Chagnon	Gabias	Marsan	Tomassi
Charest	Gagnon-Tremblay	Mercier	Vien
[Sherbrooke]	Gaudet	Moreau	Whissell
Charest	Gauthier	Morin	
[Matane]	Gautrin	[Montmagny-L'Islet]	
Charlebois	Hamad	Mulcair	